

2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens._

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La végétalisation est un enjeu majeur de la transition écologique des villes et particulièrement de l'adaptation de Paris au changement climatique. Elle vise à lutter contre les îlots de chaleur urbains, à améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens, à réduire l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement tout en développant la biodiversité. Le programme de mandature traduit cette ambition à travers différentes actions mises en œuvre d'ici 2020 :

- Planter 20 000 arbres supplémentaires,
- Atteindre 100 hectares de murs et toits végétalisés et 30 hectares de surfaces dédiées à l'agriculture urbaine,
- Ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires,
- Aménager un potager et/ou un verger dans chaque école et crèche,
- Végétaliser l'espace public, notamment par l'aménagement de rues végétales, le réaménagement de plusieurs grandes places parisiennes, le débitumage de sols,
- Favoriser la végétalisation participative avec le dispositif du permis de végétaliser et la plateforme « Végétons Paris ».

Qu'il s'agisse d'arbres, d'arbustes ou de simples plantes d'ornement, les végétaux plantés sur l'espace public ou privé au niveau du sol, des toitures ou sur les murs, participent à la construction et au renforcement des trames vertes parisiennes en offrant des habitats aux espèces animales et en permettant leur circulation entre les réservoirs de biodiversité identifiés. Le développement de la nature en ville s'inscrit ainsi dans les objectifs du plan biodiversité adopté en mars 2018.

J'ai souhaité encourager tout particulièrement le développement de la végétalisation du domaine public en l'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants. C'est dans ce cadre que le permis de végétaliser a été mis en place en juillet 2015. Ce sont plus de 2 500 permis de végétaliser qui ont ainsi été attribués et qui permettent à tout un chacun de végétaliser Paris.

L'engouement des citoyennes et citoyens parisiens pour la démarche de végétalisation de la ville s'est également manifesté lors d'opérations qui ont reçu un accueil très favorable : les ventes des surplus de végétaux issus du centre de production horticole de la Ville de Paris et les opérations « Des graines à tous les étages » et « Des bulbes à tous les étages ».

En effet, les ventes de plantes du centre de production horticole permettent aux Parisiennes et Parisiens d'acquérir les surplus d'arbustes en mars-avril et les surplus de bisannuelles et vivaces en octobre-novembre. Depuis 2015, ces ventes rencontrent un succès qui se confirme chaque année.

De plus, la Ville de Paris a lancé en 2016 les opérations « Des graines à tous les étages » et « Des bulbes à tous les étages », visant à distribuer gratuitement des graines et bulbes aux Parisiennes et Parisiens, sur des sites de la Ville de Paris et dans les mairies d'arrondissement.

Depuis quatre ans, ont ainsi été distribuées de nombreuses variétés de plantes ornementales ou potagères, de mélanges favorables à la biodiversité et de variétés issues de l'agriculture biologique. Ces distributions ont accompagné la fête des Berges en novembre 2018, l'événement « Les Berges fêtent le printemps » en mars 2019 et la fête du miel et des abeilles en juin 2019, pour laquelle des sachets de trèfles ont été distribués pour leurs vertus mellifères.

Ces opérations de distribution sont l'occasion de mettre en place des espaces de présentation du permis de végétaliser, de la plateforme « Végétons Paris », première plateforme collaborative qui met en relation les jardiniers urbains et recense les projets de végétalisation à Paris et du concours photo #VégétonsParis. En effet, depuis 2016, un concours de photos #VégétonsParis est organisé sur le réseau Instagram. Les plus belles réalisations sont sélectionnées par un jury présidé par Pénélope Komitès et composé des maires d'arrondissement ou de leurs représentants. Les photos lauréates sont exposées rue de Rivoli pendant l'été et sont récompensées à l'occasion de la Fête des jardins et de l'agriculture urbaine, qui s'est déroulée cette année les 14 et 15 septembre 2019

Afin d'accompagner ces initiatives citoyennes et de faciliter le développement du végétal, non seulement sur l'espace public mais aussi dans les espaces privés visibles depuis l'extérieur (fenêtres, balcons, terrasses, etc.), il est proposé de renouveler l'opération de distribution gratuite de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ainsi, les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ont travaillé à la constitution d'une gamme de végétaux d'un usage aisé pour un jardinier amateur (plantation et croissance faciles) et aux services éco-systémiques reconnus (plantes mellifères notamment).

Pour la prochaine opération « des bulbes à tous les étages », 40 000 sachets de bulbes de tulipe botanique et de gloire des neiges seront distribués sur les Berges de Seine, à l'automne 2019, puis dans les mairies d'arrondissement, afin que les bulbes passent l'hiver en terre et fleurissent au printemps.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir approuver la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de fourniture de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens qui en feront la demande, cette fourniture étant assimilable à une subvention en nature. Le montant de l'opération est estimé à 31 000 euros TTC.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris